

Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie Appel à projets national 2023

Annexe 1 : LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR (Réhabilitation – Aménagement/équipement – Prestations intellectuelles)

Le dossier à fournir est composé des éléments suivants, qui sont à adapter en fonction du projet présenté :

□ Documents administratifs

- Courrier de demande d'aide financière, cosigné par le propriétaire et le gestionnaire de la résidence autonomie,
- Fiche d'identification du demandeur et de la structure (Annexe 2)
- Dossier de candidature PAI 2023 (Annexe 3)
- Statuts du demandeur et extrait de délibération approuvant l'opération et son plan de financement,
- Autorisations des autorités compétentes (si requises),
- Attestation de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales datée de moins de 6 mois,
- Convention de gestion passée entre le propriétaire et le gestionnaire,
- Certificat d'éligibilité ou non au fonds de compensation de la TVA (pour les collectivités territoriales),
- Si vous relevez d'une association ou d'une fondation, joindre le Contrat d'Engagement Républicain joint en annexe 5, signé par le représentant légal
- Un RIB.

□ Documents techniques

- Permis de construire ou récépissé de la demande,
- Plans de situation, de masse, plans de coupe et de façade, plans des locaux au 1/100ème,
- Etat détaillé des surfaces,
- Attestations ou justificatifs de conformité aux normes en vigueur.
- Description détaillée du projet et planning prévisionnel,

□ Documents financiers

- Kbis (pour les sociétés commerciales),
- Bilan et compte de résultat pour l'année N-1,
- Devis détaillé ou estimatif détaillé des travaux,
- Plan de financement avec copie des accords obtenus,

□ Documents relatifs à la vie dans l'établissement

- Projet d'établissement, projet de vie sociale, planning des activités,
- Règlement de fonctionnement ou règlement intérieur,
- Contrat de séjour, livret d'accueil,
- Conventions de partenariat avec les services et établissements locaux (CLIC ou autres structures de coordination, services à domicile, établissements, associations...),
- Rapports d'évaluation interne et externe disponibles.